



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BERNES SUR OISE

Quelles sont les missions du CCAS ?

Le CCAS, institué de droit dans chaque commune, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune auprès notamment des jeunes, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Le CCAS gère les services d'aides aux personnes et intervient dans les secours d'urgence.

Les missions principales :

- Orientation dans l'instruction des demandes d'aides sociales
- Tenue du registre du CCAS : ce registre confidentiel et obligatoire depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, permet aux membres du CCAS en période caniculaire ou épidémique de contacter les personnes recensées pour s'assurer de leur bon état de santé et prévenir toutes situations à risque. Les personnes âgées de plus de 75 ans, isolées, et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent bénéficier gratuitement de ce service ; il vous suffit pour cela de compléter le formulaire joint et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.
- Logement : travail en lien avec les bailleurs sociaux pour l'attribution des logements sociaux (décision finale appartenant aux bailleurs sociaux) et prévention des expulsions (réalisation des enquêtes et entretiens à la demande du préfet).
- Animation et coordination associative : Le CCAS peut organiser avec ou en parallèle des associations ou comités communaux des animations et festivités au sein de la commune. Ces animations doivent promouvoir la cohésion sociale et les liens intergénérationnels.

Quel est le fonctionnement administratif du CCAS ?

Le centre communal d'action sociale constitue un établissement public communal administré par un conseil d'administration. Il dispose d'une personnalité juridique propre qui le distingue de la municipalité.

Le conseil d'administration comprend le maire, 6 membres élus au sein du conseil municipal et 6 membres nommés par le maire :

- Membres élus : Lisa CODET (vice-présidente), Anne – Marie GALLIMARD, Carine FRAISSE, Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS et Nicolas TAGUAY
- Membres nommés : Ariane MATHURIN, Dominique MOUGEL, Julie BRIDOUX, Christelle BRIDON, Isabelle DUBOSQUELLE et Denis DUCKMAN

Ce conseil d'administration s'appuie sur 3 comités pour mener les différentes actions de son périmètre :

- La commission logement, composée de trois membres du conseil d'administration en raison du caractère confidentiel des échanges.
- Le comité cohésion sociale et insertion, composé de 10 personnes maximum : ouvert aux Bernois souhaitant s'investir dans ces actions
- Le comité des aînés, composé de 10 personnes maximum : ouvert aux Bernois souhaitant s'investir dans ces actions



Quels sont les projets 2020 – 2026 ?

- Mise à jour du registre des bénéficiaires du CCAS
- Réalisation de l'analyse des besoins sociaux de la commune : une obligation réglementaire qui consiste en un diagnostic sociodémographique. L'ABS permet au CCAS et à la commune de connaître les besoins réels de sa population, de piloter son action sociale et d'avoir une définition juste de ses besoins budgétaires. *Vous trouverez ci-joint un questionnaire à compléter et à déposer à la mairie au plus tard le 8 mars 2021.*
- Faciliter l'accession aux démarches administratives : forum de l'action sociale, orientation, aide aux démarches numériques, conseil en écritures administratives et privées.
- Refonte du plan canicule et du plan hivernal
- Actions préventives et solidaires (conférences, journées, communication)
- Actions intergénérationnelles
- Actions de secours : portage de repas et de courses, aide alimentaire légale et encadrée ...
- Actions envers les aînés

Réalisations 2020

Malgré le report et l'annulation d'un grand nombre d'évènements en 2020 en raison de la crise sanitaire, le CCAS a tout de même mené les actions suivantes :

- Participation à la formalisation de la convention territoriale globale avec la CAF
- Mise en place de la concession de service de portage de repas et de courses
- Préparation de la journée intergénérationnelle (les ateliers et le déroulement précis de la journée sont définis même si la manifestation est reportée à mai 2021).
- Mise en place depuis novembre 2020 de la permanence de conseil en écritures administratives et privées à raison d'un samedi matin par mois
- Réorganisation des procédures de demandes d'aides alimentaires
- Action « 1 boîte pour Noël » en partenariat avec EMMAUS 95
- Distribution des colis des aînés



Comment contacter votre CCAS ?

Accueil physique ou téléphonique en mairie aux horaires d'ouverture de la mairie : 01.34.70.03.11 ou

Mail à social@bernes95.fr

Rencontre avec Mme Lisa CODET, Maire adjointe aux affaires sociales et au développement solidaire et intergénérationnel : sur rendez – vous tous les samedis matin (l.codet@bernes95.fr)